

Compte rendu de la séance du 6 octobre 2023, du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 2 Octobre 2023 et réuni à la mairie en séance publique avec les restrictions sanitaires liées au COVID-19 sous la présidence de Monsieur **Guido ROMANO**, Maire de Vincelles.

Ouverture de séance à 20h00

Etaient présents : Guido ROMANO, Sandrine GUERVILLE, Tiphaine DARDOISE, Rose-Marie WRONA, Gilles BIERRY, Philippe BLONDELET, Laurent FOUINAT, Monique LE CORGNE, Jacqueline PICQ.

Absents excusés : Armelle TAMBOUR

Absents non excusés : Christophe GAUDOIN, Jean-Claude BOSCH, Cyril AUZOU

Secrétaire de séance : Philippe BLONDELET

1. Lecture et Approbation du Conseil Municipal du 8 Septembre 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 8 Septembre 2023.

2. Délibération pour la création d'un plateau ralentisseur dans la grande rue et autorisation au maire pour demander une subvention dans le cadre des amendes de police.

Dans la grande rue au niveau du château de l'IME les ralentisseurs sont à remplacer. Pour assurer la bonne sécurité des usagers de la route et contribuer au respect des limitations de vitesse, la commune a pour projet d'enlever ces ralentisseurs et ainsi créer un plateau en enrobés « Type dos d'âne ». Une subvention sera sollicitée auprès du département dans le cadre des amendes de police d'un montant de l'ordre de 30 % à 40 %.

Un devis nous a été transmis par la société Colas pour la création du plateau pour un montant de 6 417 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de création d'un plateau ralentisseur et accepte le devis de l'entreprise Colas pour un montant de 6 417 € HT. Il autorise également le maire à demander auprès du département une subvention dans le cadre des amendes de police et à signer tous documents afférents à cette opération.

3. Délibération pour l'augmentation de la longueur de la voirie

Cette année, la commune a créé un chemin piétonnier.

Après consultation du descriptif des voies communales dont l'entretien incombe à la commune soit 6385 mètres à caractère de route, 6921 mètres de voie à caractère de rue. S'ajoute 299 mètres de chemin piétonnier protégé. (Grande Rue jusqu'à Sauvegenou)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, constate à l'unanimité que la longueur totale de la voirie communale s'élève à 13 605 mètres. (6385+ 6921+299)

4. Autorisation de signature au maire pour les conventions avec le SDEY pour tous travaux d'un montant inférieur ou égal à 5000 € HT

Afin de simplifier les démarches administratives avec le SDEY, M. Le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour signer tout document afférent aux travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant les travaux sur le territoire de la commune Vincelles lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 5 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise la signature des conventions avec le SDEY pour tout montant inférieur ou égal à 5 000 € HT

5. Demande de subvention

Une demande de subvention de l'association Pupilles de l'enseignement public nous a été transmise.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, n'accorde pas de subvention à cette association.

6. Tarifs Cantine

Compte tenu de la hausse des prix des achats pour la restauration scolaire, Le maire propose une révision des tarifs des repas comme ci-dessous :

Restauration scolaire	01/2024
Extérieurs (IME)	10.60 €
Enfants scolarisés non habitant Vincelles	4.90 €
Enfants scolarisés habitant à Vincelles	4.60 €
Personnel communal	6.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les montants ci-dessus applicables au 01/01/2024.

7. Analyses offres pour la vente du 105, Grande rue

Plusieurs offres ont été transmises à la mairie pour l'acquisition du bien communal situé 105, Grande Rue à Vincelles. M. Le Maire présente les 3 offres au conseil municipal. L'offre la plus élevée est retenue à l'unanimité (Mr le maire se retire de la salle du conseil et ne participe pas au vote) pour un prix de 57 000.00 euros net vendeur.

8. Village d'avenir

Le programme « village d'avenir » déployé par le ministère de l'intérieur, vise à aider les communes rurales à porter les projets qui répondent aux besoins quotidiens de leur habitants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité : d'adhérer au programme « Village d'avenir » en partenariat avec les sept autres communes du Pays Coulangeois (Coulanges la Vineuse, Jussy, Gy l'Evêque, Irancy, Escolives-Sainte-Camille, Vincelles et Vincelottes) afin d'avoir un accompagnement en ingénierie pour réaliser les projets enfance, jeunesse élaborés par la Convention Territoriale Globale (CTG) et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, à signer tous documents nécessaires ainsi qu'à demander toutes les subventions inhérentes à ce programme.

9. Exposé de M. le Maire sur l'A.M.I (Appel à Manifestation d'Intérêt) concernant l'implantation d'une unité de méthanisation sur les parcelles proposées par la CA (Route de Coulanges et Route du Val de Mercy) sur les communes de Coulanges et Val de Mercy et délibération autorisant M. le Maire à faire par tout moyen, un recours en justice afin de s'opposer à ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. Le Maire par tout moyen à faire un recours en justice et de signer tous documents afférents à ces opérations.

10. Délibération autorisant M. le Maire par tout moyen à faire un recours en justice suite à la fin du ramassage au porte-à-porte et mise en place des P.A.V (Point d'apport volontaire) et autorise M. le Maire à faire également un recours en justice contre la fin de la redevance incitative.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. Le Maire par tout moyen à faire un recours en justice et de signer tous documents afférents à ces opérations.

La séance est levée à 22h15

Date prochain conseil municipal : Vendredi 17 Novembre 2023

Guido ROMANO	
Cyril AUZOU	Gilles BIERRY
Philippe BLONDELET	Jean-Claude BOSCH
Tiphaine DARDOISE	Laurent FOUINAT
Christophe GAUDOIN	Sandrine GUERVILLE
Monique LE CORGNE	Jacqueline PICQ
Armelle TAMBOUR	Rose-Marie WRONA